



Intervention de la CGT à la réunion Bilan des élections DGRH du 08 février 2012



Les éléments de synthèse fournis sont un auto satisfecit du ministère qui se concentre uniquement sur la plateforme de vote et qui ne prend pas en compte la totalité du processus électoral depuis la vérification de l'éligibilité des candidats jusqu'à la signature des procès verbaux pour la publication des résultats.

Les contestations individuelles auraient toutes été déboutées.

Au-delà de ces recours individuels, nous souhaitons avoir un état du nombre de recours déposés à ce jour en TA par les organisations syndicales. Nous souhaitons savoir quelle suite vous envisagez de donner à ces recours.

Vous écrivez que la solution électronique a été validée par les organisations syndicales alors que c'était loin de faire l'unanimité et que vous êtes passés en force sans tenir compte des remarques formulées, y compris celles d'experts en sécurité informatique de la CNIL.

Comment pouvez-vous prétendre que seuls 5 % de la baisse de participation doit être attribuée au choix du vote électronique ? Comment pouvez-vous rendre responsables les organisations syndicales de cette baisse de participation et de l'augmentation du nombre de bulletins blancs ? Avez-vous réalisé une enquête auprès des électeurs permettant de savoir pourquoi ils n'ont pas voté ou pourquoi ils ont choisi le vote blanc ?

Le vote électronique repose sur une confiance aveugle en une technique qui serait miraculeusement infaillible. Nombreux sont les collègues qui disent ne pas avoir voté parce qu'ils ne voulaient pas que leur vote soit connu. Vous pouvez prétendre qu'il n'y a aucun risque, mais le rapport d'expertise dit que techniquement c'est possible même si cela nécessite d'avoir les clés de chiffrement.

Même parmi ceux qui ont réussi à faire tout le processus, nombreux sont ceux qui ont un doute sur le secret du vote et sur la prise en compte réelle de leur vote pour l'organisation de leur choix. À la fin de l'élection, le message disant que le bulletin a bien été reçu n'était pas fait pour rassurer et ne prouvait absolument pas que le choix de l'électeur était respecté. En fait, ce message était automatique que le vote ait été dépouillé ou pas !

Aucune évaluation de la plateforme candelec ni des contraintes techniques imposées, certaines n'étaient absolument pas justifiées. Le format qui a été imposé est un format image complètement inadapté aux documents concernés qui étaient pour l'essentiel des textes. Tous les spécialistes en informatique ou en imprimerie que nous avons consultés ont dit que le format de fichier aurait dû être du .pdf.

À l'arrivée, les documents étaient si peu lisibles que des rectorats ont envoyé des messages demandant les documents en .doc pour pouvoir faire les vérifications d'éligibilité. Les établissements qui ont assuré l'affichage ont rencontré des difficultés pour imprimer les documents avec une piètre qualité d'impression. Les documents consultables en ligne étaient à peine plus lisibles. Nous souhaitons avoir des éléments statistiques sur le nombre d'électeurs qui ont réellement consulté les listes de candidats et les professions de foi.

Nous déplorons le manque de pilotage centralisé de ces élections. Ainsi, certains rectorats ont refusé des bulletins de vote pour les CCP pour des questions de mise en page alors qu'a priori le modèle au BO était indicatif et n'imposait pas une disposition particulière.

Aucun bilan sur les espaces réservés aux organisations syndicales sur les sites académiques avec des contraintes techniques très différentes. Aucun bilan sur la consultation de ces sites.

Vous semblez satisfait du faible nombre d'appels traités par l'assistance téléphonique. Y-a-t-il eu une comptabilisation du nombre d'appels reçus non traités ? Toutes les organisations syndicales ont dû faire

une partie de votre travail et assurer aussi une assistance informatique parfois pendant plusieurs jours pour pouvoir déjouer tous les bugs informatiques. Combien de collègues se sont découragés après plusieurs messages d'erreurs peu explicites et n'ont contacté ni l'assistance de l'administration ni une organisation syndicale?

Le gros problème a été le véritable parcours du combattant depuis l'obtention du NUMEN jusqu'à la validation de l'ensemble des votes. À chacune des étapes, les électeurs ont rencontré des difficultés que vous commencez enfin à reconnaître, alors que pendant tout le processus électoral tant les organisations syndicales que les électeurs se sont heurtés au mépris de leurs interlocuteurs. Comme apparemment il y a des traces informatiques de tout ce qui s'est passé, peut-on avoir des éléments statistiques sur les différents types d'incidents ?

Au total il fallait posséder son NUMEN, un identifiant et le 5e et 6e chiffre INSEE (de votre aveu même le soir du dépouillement CTM c'était parfois 00 ou 99 par défaut alors que l'électeur n'était pas informé). Il fallait ensuite récupérer un mot de passe avec des messages qui ont été considérés comme indésirables et donc parfois irrécupérables. Comme le système n'était pas encore assez complexe, certaines académies en ont rajouté avec les codes d'accès à la boîte professionnelle. Sous prétexte de sécurité, le NUMEN était refusé avec obligation de donner un nouveau mot de passe avec des contraintes telles qu'il devenait très difficile d'accéder à la boîte académique.

Que dire du logiciel de vote qui lors du 1^{er} affichage du taux de participation donnait une heure antérieure à l'ouverture du scrutin.

Finalement, nous avons tous contribué à déboguer un logiciel informatique qui était en version bêta, et que la société privée ira maintenant vendre en se vantant d'avoir réussi à organiser les élections à l'Education nationale et ils pourront même joindre votre rapport d'autosatisfaction pour appuyer leurs dires. Comme nous avons réalisé une partie de leur travail et que de nombreuses défaillances techniques ont été constatées, j'espère que vous aller exiger une ristourne !

À l'issue du dépouillement, nous n'avons pas compris pourquoi il était impossible de désigner les élus! Nous trouvons inadmissible d'avoir dû signer des documents en blanc qui ont été complétés ultérieurement !

Lors de toutes les élections précédentes, les PV de dépouillement indiquaient les élus et étaient signés par tous les délégués de liste qu'ils aient des élus ou pas.

Dans l'enseignement supérieur, la CGT a entamé un certain nombre de démarches, nous avons demandé au ministre une enquête administrative ainsi qu'une enquête parlementaire. Nous avons aussi entamé des démarches auprès de la CNIL.

Quelles que soient nos remarques, finalement la conclusion est déjà écrite : nous savons que pour vous le vote électronique est la solution incontournable. Face à un tel fiasco qui a conduit à une chute de 20 % du taux de participation, nous considérons que dans son principe même le mode de scrutin doit faire l'objet d'un bilan et doit être discuté pour les prochaines élections professionnelles dans le cadre des comités techniques ministériels de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur et que ces instances puissent émettre un avis décisionnel sur le principe de l'accord majoritaire.